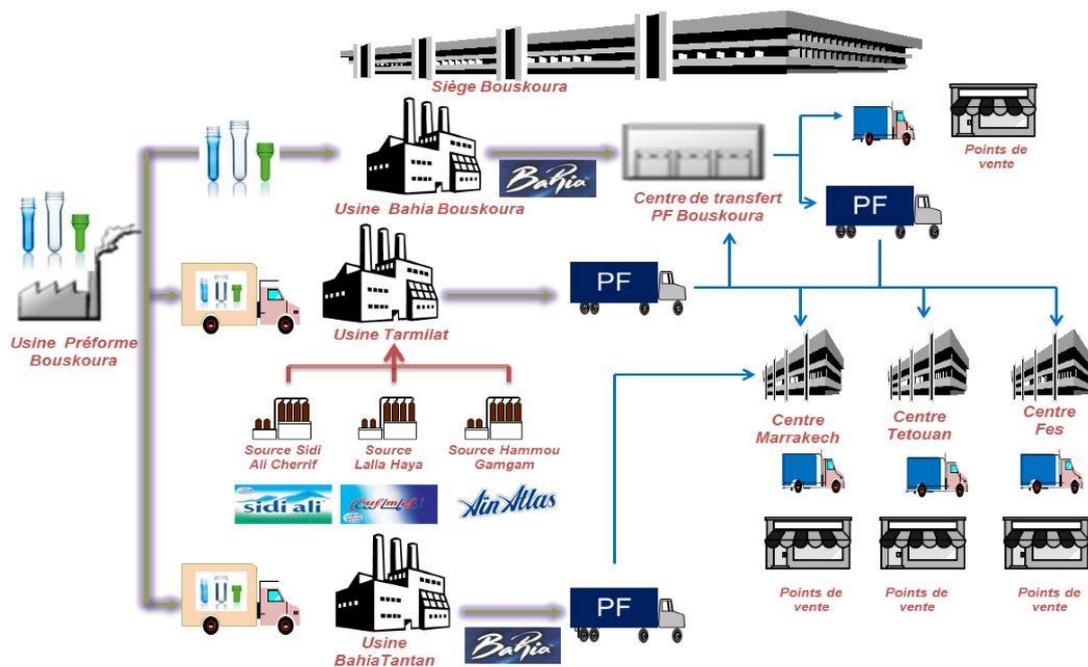




RAPPORT DE PROGRES DES EAUX MINÉRALES D'OULMÈS CONFORMEMENT AUX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES



AVRIL 2017

Préface

La population mondiale est non seulement de plus en plus nombreuse mais est devenue essentiellement aujourd'hui urbaine. De plus, les écarts entre extrême richesse et pauvreté se sont accentués.

Le modèle actuel est un moteur de consommation d'énergie, de carburant et d'autres ressources, avec une utilisation de plus en plus élevée, entraînant des problèmes d'appauvrissement. Les denrées comme l'eau, la nourriture et les ressources matérielles deviennent plus précieuses.

Dans le même temps, le climat se dérègle, les différents écosystèmes vitaux sont en déclin et les forêts disparaissent.

Les impacts de ce système complexe et interconnecté se traduisent en méga-forces et les conséquences sont importantes pour l'ensemble de la communauté internationale et en particulier pour les entreprises.

C'est pour cela que la société Les Eaux Minérales d'Oulmès, faisant partie des vecteurs majeurs de l'économie au Maroc dans son domaine a décidé d'adhérer au Pacte Mondial, lancé en 2000 sous l'égide des Nations Unies, pour s'inscrire parmi les entreprises avançant tout en respectant et en appliquant dans leur sphère d'influence dix principes dans les domaines des droits de l'homme, des normes du travail et de l'environnement, et de la lutte contre la corruption.

L'objet principal de ce rapport est de démontrer pour la société Les Eaux Minérales d'Oulmès sa vision stratégique à court, moyen et long terme dans la contribution au développement durable et son soutien des objectifs du pacte mondial.

Sommaire du rapport

Préface.....	2
I) La société « Les Eaux Minérales d'Oulmès » :	5
A) Présentation de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès :	5
B) Historique :	8
II) Charte QHSE de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès :	9
III) Respect des droits Humains :	10
A) Principe n°1 : La promotion et le respect de la protection du droit international relatif aux droits de l'homme	11
1) Protection sociale et respect des obligations relatives à la déclaration aux organismes de sécurité et de protection sociale :	11
2) Mesures de prévention contre les risques (Santé, hygiène et sécurité) :	11
3) Travail des femmes :	12
4) Travail des personnes à capacités réduites :	12
5) Evaluation des ressources humaines, partage des bénéfices, avantages et services divers :	13
B) Principe n°2 : Mesures prises pour ne pas être complice des violations des droits de l'Homme.....	14
1) Comité d'entreprise :	14
2) Comité hygiène et sécurité :	14
3) Service médical :	15
IV) Conditions de travail et relations sociales :	16
C) Principe n°3 : Le respect de la liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective	16
1) Respect de la liberté d'association et du libre exercice du droit syndical :	17
2) Droit de tous les salariés de fonder ou d'adhérer librement à un syndicat :	17
3) Reconnaissance explicite et visible, y compris les cadres :	17
4) Relations claires entre les collaborateurs et les représentants des salariés, notamment les représentants syndicaux :	17
D) Principe n°4 : L'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire	18
E) Principe n°5 : L'abolition de manière effective du travail des enfants	19
F) Principe n°6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	19
5) Intégration, rémunération et implication :	19
6) Formation professionnelle et amélioration des compétences et de l'employabilité des salariés :	20
7) Egalité des chances et diversité :	20
V) L'environnement :	21
A) Principe n°7 : Approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement :	21
1) Bilan des Gaz à effets de Serre :	21
2) Pistes d'amélioration suite au Bilan GES :	23
3) L'économie sur les ressources d'origines hydrocarbures :	24
4) La consommation énergétique :	26
B) Principe n°8 : Initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.....	27
1) La consommation de ressources hydriques :	27
2) La distribution responsable :	28
3) Préservation des sources :	29

C) Principe n°9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	29
1) L'éco-conception :	29
2) Efficience énergétique :	29
VI) Transparence gouvernementale & Lutte contre la corruption :	30
A) Principe n°10 : Lutte contre la corruption sous toutes ses formes (y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin)	30
1) Structure du capital et droit des actionnaires :	30
2) Mode de gouvernance et caractéristique de l'organe de gouvernance :	32
3) Saine Concurrence & relations :	33
4) Respect des intérêts des clients et des consommateurs :	33
5) Relations avec les communautés et développement local :	34
VII) Conclusion :	44

I) La société « Les Eaux Minérales d'Oulmès » :

A) Présentation de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès :

La société « Les Eaux Minérales d'Oulmès » est en-elle-même une histoire. Créée en 1933, sous l'impulsion de feu le visionnaire Abdelkader Bensaleh, la société, qui a vu passer de grands Temps du Maroc pré et postindépendance, est pionnière dans le secteur des eaux minérales au Royaume. Aux yeux des Marocains, la société Les Eaux Minérales d'Oulmès n'est pas seulement une société. Elle est une identité. Un symbole. Celui de l'Eau, source de vie. Dont l'histoire est étroitement liée à l'authentique culture et tradition marocaines.

C'est en 1943 que la société fait sa première introduction à la bourse des valeurs de Casablanca, devenant ainsi l'une des premières entreprises du Royaume à être cotée en bourse.

C'est en 1963 que feu M Abdelkader Bensallah crée le groupement d'entreprise dénommé Holmarcom et c'est en 1971 que la société Les Eaux Minérales d'Oulmès le rejoint suite à son achat. Ce groupe d'entreprise dont le nom a été officialisé en 1978 s'étend aujourd'hui sur 5

secteurs d'activités principales qui sont : Finance, Agro-Industrie, Distribution et Logistique, Transport Aérien et Immobilier.

Une sensibilité à la préservation des ressources naturelles, incarnée par Mme Miriem Bensalah Chaqroun, Administrateur Directeur-Général, se greffe intégralement dans l'ADN de la société et reflète la dimension et la philosophie du développement durable dans lesquelles s'inscrivent continuellement la société Les Eaux Minérales d'Oulmès.

La société Les Eaux Minérales d'Oulmès partage la même vision et les mêmes valeurs que le groupe Holmarcom qui s'articule tels que suit :

- **La fidélité** : Tant de nos clients que de nos consommateurs en se basant sur la fidélité des collaborateurs de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès.
- **L'Innovation** : Cette valeur inscrit la société Les Eaux Minérales d'Oulmès dans une démarche d'amélioration continue à tous les niveaux, poussant ainsi l'entreprise à aller au bout de ses idées créatives et d'investir toujours plus dans des moyens toujours plus respectueux de l'environnement tout en restant à la pointe de la technologie.
- **L'Engagement** : De la société Les Eaux Minérales d'Oulmès qui se traduit par l'engagement de manière permanente toutes ses parties prenantes en se conformant aux différentes normes internationales.
- **Le Respect** : Cette valeur traduit l'écoute, la tolérance, l'humilité et la considération que la société Les Eaux Minérales d'Oulmès inculque continuellement entre elle-même et l'ensemble de ses collaborateurs, et entre les collaborateurs eux-mêmes. Elle met alors en place des systèmes afin d'instaurer un climat de confiance et une atmosphère optimale aux collaborateurs pour qu'ils s'approprient la société Les Eaux Minérales d'Oulmès comme étant une même et seule famille.
- **La Solidarité** : La société Les Eaux Minérales d'Oulmès met un point important sur le partage, l'esprit d'équipe, le soutien collectif et la synergie entre les différents collaborateurs et entités afin de garantir la réussite de chacun et l'atteinte de ses objectifs.

Forte des concessions d'exploitation basées dans un rayon de 30 km autour du point géodésique d'Oulmès, d'où jaillissent de nombreuses sources, à savoir la source Lalla Haya pour l'eau minérale gazeuse « Oulmès », la source Sidi Ali Cherif pour l'eau minérale plate « Sidi Ali » et la source Hammou gamgam pour l'eau minérale plate « Ain Atlas ». La société Les Eaux Minérales d'Oulmès est le leader incontesté du marché de l'eau au Maroc, à travers ses produits phares et emblématiques.

La société Les Eaux Minérales d'Oulmès (EMO) est une société spécialisée dans les activités de captage, conditionnement, et commercialisation des eaux de table et des eaux minérales naturelles et gazeuses.

La société Les Eaux Minérales d'Oulmès détient environ 70% de parts du marché et dispose de 3 sites principaux où sont exercées ses différentes activités de captage et d'embouteillage: Bouskoura, Tarmilat et Tantan et de 3 dépôts de vente, situés à Marrakech, Fes et Tetouan

Le Site de BOUSKOURA est situé dans une zone industrielle relativement nouvelle, près de CASABLANCA et abrite le Siège, la fabrication des préformes et le conditionnement d'eaux de table BAHIA, en plus des magasins de stockage.

Concernant le site de Casablanca, le voisinage est composé d'entreprises industrielles agroalimentaires (SODA,...) et autres (ex : Leoni). La superficie globale est de 20 000 m² répartie sur deux sites dont 6000 m² couverts. Le site est relié au réseau d'assainissement de la ville pour les eaux sanitaires et les eaux industrielles, ainsi que pour les eaux pluviales.

Le Site de Tarmilate est Situé à environ quatre heures de route du siège à Casablanca dans une zone agricole, abritant les activités de captage et de conditionnement des eaux minérales naturelles « SIDI ALI & AIN ATLAS » et eaux minérales gazeuses sous la marque « OULMÈS ». Le site a mis en place un système de récupération des eaux de lavage pour limiter l'épuisement hydrique. Une STEP reçoit les eaux sanitaires de l'usine et des logements des employés de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès. L'eau traitée est ensuite utilisée pour l'irrigation des espaces verts de la collectivité.

Le Site de Tantan embouteille une eau de table « BAHIA » préalablement traitée issue de l'eau potable distribuée par le concessionnaire local. Le site est situé en plein désert, à proximité de la ville de Tantan.

L'ensemble des sites de production sont certifiés selon les systèmes de management de la qualité (ISO 9001 v.2015), de la sécurité des denrées alimentaires (ISO 22000 v.2005), de l'environnement (ISO 14001 v.2004) et de la Santé et Sécurité au travail (OHSAS 18001 v.2004).

B) Historique :

- **20 septembre 1933** : signature d'un contrat de concession des Eaux Minérales du bassin d'Oulmès pour 50 ans
- **15 mars 1934** : Création de la Société sous le nom de 'Société Les Eaux Minérales d'Oulmès'
- **Septembre 1934** : Embouteillage sur le site de l'Eau Minérale naturellement gazeuse de la source Badda (ancien nom de la source Lalla Haya). Construction d'un téléphérique pour remonter la production, démarrage de la construction de l'Hôtel des Thermes, et aménagement d'un lotissement.
- **1939 – 1945** : construction de la nouvelle usine sur le plateau ne sera achevée et mise en service qu'en 1950
- **1947** : La raison sociale devient Compagnie Fermières des Sources Minérales Oulmès -Etat.
- **1951** : la compagnie acquiert la source Kharouba et sa société de distribution et produit des sodas à base d'eau minérale.
- **1952** : La compagnie réaménage la Station Thermale.
- **1956** : L'exploitation de la source Kharouba et la production des sodas s'arrêtent suite à l'interdiction de transporter de l'Eau Minérale en citerne.
- **1972** : Découverte de la source Sidi Ali Chérif, elle est Contrôlée pendant 5 ans, permettant l'appellation d'Eau Minérale Naturelle
- **1974** : La ligne d'embouteillage Oulmès Lalla Haya est remplacée
- **1978** : Début d'embouteillage en bouteilles verre de l'Eau Minérale Naturelle Sidi Ali
- **1979** : Début d'embouteillage en bouteilles PVC, de l'Eau Minérale Sidi Ali dans une usine agrandie
- **1983** : Renouvellement de la concession pour une durée de 25 ans
- **1988** : Extension de l'Usine, extension de l'Atelier d'Extrusion des bouteilles PVC et remplacement de l'Usine d'embouteillage et de Conditionnement de l'Eau Minérale Sidi Ali
- **1994-1996** : Nouvelle extension de l'Atelier d'extrusion des bouteilles PVC de l'Eau Minérale Sidi Ali
- **1997** : Remplacement de l'unité d'embouteillage verre pour l'eau Oulmès Lalla Haya
- **1998** : Nouvelle extension de l'usine, mise en place de trois unités de production de bouteilles PET pour Sidi Ali et Oulmès Lalla Haya et de deux lignes d'embouteillage et de conditionnement pour ces bouteilles
- **1999** : Investissement dans une nouvelle unité à Bouskoura pour la fabrication des préformes adaptées à nos besoins
- **1 999** : Obtention de la certification ISO 9002 version 94
- **2000** : Extension de l'usine, augmentation de la capacité de stockage 2200 m², et la mise en place d'une souffleuse pour préforme Sidi Ali 150, deux palettiseurs automatiques et unité de conditionnement de gaz naturel
- **2001** :
 - Investissement dans une nouvelle unité à Bouskoura pour l'embouteillage d'une nouvelle eau de Table « BAHIA »
- **2002** :
 - Obtention de la certification ISO9001v2000
 - Investissement dans une nouvelle unité à Bouskoura V soft drink
- **2005** : Extension de la zone de stockage préformes et produit fini BAHIA, nouvelle ligne BAHIA pour 5 L et les fontaines
- **2006** : Investissement dans une nouvelle ligne d'embouteillage et de conditionnement pour l'eau minérales Sidi Ali en bouteilles 50cl et 33cl.
- **2008** :
 - Nouveau dépôt Bouskoura 6 pour stockage et livraison en direct de nos produits
 - Investissement dans une nouvelle ligne Canette pour Oulmès
- **2009** :
 - Développement d'une nouvelle eau de source 'Ain Atlas' au niveau du site Tarmilate et investissement dans une nouvelle ligne de production 5l dédiée à ce produit.
 - Investissement dans une nouvelle ligne pour la production de Sidi Ali 150.
 - Investissent dans un nouveau magasin de stockage de 4000 m² au niveau site Tarmilate.
- **2010** :
 - Certification de l'unité de préforme et l'ensemble des unités d'embouteillages des EMO selon le référentiel ISO 22000
 - Investissement au niveau du site Tarmilate (augmentation des capacités de stockage et installation d'une nouvelle ligne de production Oulmès
 - Cession du site de production des sodas « soft drink »
 - Construction d'une nouvelle unité d'embouteillage et l'eau de Table « Bahia Tantan »
- **2012** :
 - Certification de l'unité de préforme et l'ensemble des unités d'embouteillages des EMO selon le référentiel ISO 14001
- **2014** :
 - Certification de l'unité de préforme et l'ensemble des unités d'embouteillages des EMO selon le référentiel OHSAS 18001
- **2015** :
 - Mise à jour du système de management de la Qualité selon les exigences de la nouvelle version de l'ISO 9001 sur l'ensemble
- **2016** :
 - Intégration des Centres de Distribution au sein du périmètre de certification de l'ensemble des normes QHSE souscrites

II) Charte QHSE de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès :

Les Eaux Minérales d'Oulmès a pour mission principale d'œuvrer dans la durabilité pour une hydratation alliant santé et plaisir.

En tant qu'entreprise citoyenne, nous nous appuyons sur nos valeurs pour mobiliser l'ensemble de nos collaborateurs et partenaires en vue de la recherche des modes de gouvernance les plus efficaces garantissant un équilibre tant économique qu'environnemental et social afin de servir l'intérêt Les Eaux Minérales d'Oulmès et du Maroc. Voulant faire face aux enjeux et améliorer de façon durable la satisfaction de nos clients, nos consommateurs et de nos parties intéressées, notre politique d'excellence se construit autour de 10 engagements :

- Respecter les exigences légales, réglementaires et normatives relatives à nos services, nos produits en matière de qualité, de salubrité, de santé et sécurité au travail et de l'environnement,
- Accroître notre notoriété à travers la valorisation de nos marques et une communication transparente auprès de nos parties intéressées pour accéder aux nouveaux marchés au niveau national et international;
- Développer la confiance et la fidélité de nos clients en leur fournissant des produits salubres et services conformes à leurs exigences
- Garantir le partage, la préservation, la valorisation des connaissances en exploitant l'intelligence des nouvelles technologies d'information et de communication permettant une prise de décision rapide basée sur la fiabilité, la disponibilité, la continuité et la protection de l'information stratégique faisant partie de notre capital immatériel.
- Développer des relations de partenariat avec nos prestataires et adopter une culture d'achat basée sur la maîtrise de nos approvisionnements et de nos livraisons via une gestion optimisée des flux de la Supply Chain
- Préserver le patrimoine, anticiper l'accroissement de la capacité de production, moderniser notre outil de production et innover en continu nos procédés de fabrication & packaging par notre veille technologique proactive alliant la rationalisation de la consommation des matières premières et des ressources naturelles avec le respect de l'équilibre de notre écosystème.
- Garantir un climat social attractif en assurant la pérennisation des acquis, en améliorant les performances de notre capital humain et en assurant une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Prévenir les pollutions et minimiser l'impact environnemental de nos activités, installations et produits, notamment les rejets liquides, les déchets, les rejets atmosphériques et les nuisances sonores,
- Prévenir l'atteinte à la santé et la sécurité de nos collaborateurs en maîtrisant les risques professionnels provenant de nos activités, installations et produits,
- Nous conformer aux exigences des standards internationaux et déployer les ressources nécessaires à l'amélioration continue des performances de notre système de management intégré QHSE,

Nous déclarons, avec force et conviction, notre ambition de conserver notre avantage concurrentiel et notre leadership afin de continuer notre stratégie de croissance offensive en prenant en main notre développement futur, en transformant les risques potentiels en opportunités réelles et en adoptant un comportement citoyen, responsable et respectueux.

Mme Miriem BENSALAH CHAQROUN

L'Administrateur Directeur Général

III) Respect des droits Humains :

La société « Les Eaux Minérales d'Oulmès » est depuis toujours engagée en faveur des droits Humains, ceci se manifeste à travers les valeurs qu'elle porte tels que le respect et la solidarité. Cet engagement se traduit également à travers la Charte QHSE établie par notre Direction Générale à travers les axes permettant la mise en place d'action en vue de protéger la santé et la Sécurité de nos collaborateurs :

- Prévenir l'atteinte à la santé et la sécurité de nos collaborateurs en maîtrisant les risques professionnels provenant de nos activités, installations et produits,
- Garantir un climat social attractif en assurant la pérennisation des acquis, en améliorant les performances de notre capital humain et en assurant une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La société Les Eaux Minérales d'Oulmès, porte une attention particulière au respect de la déclaration des droits de l'homme de 1948 et fait preuve d'une vigilance soutenue quant aux situations sensibles auxquelles ses salariés peuvent être exposés. Ceci est traduit dans la conformité réglementaire à tous les niveaux, les différentes procédures mises en place en son sein, les relations avec ses partenaires sociaux, les fournisseurs de produits et/ou de service ainsi que nos clients.

Les politiques et processus de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès intègrent la composante droits humains lorsque celle-ci est pertinente (par exemple : politiques achats responsables, politique santé-sécurité, directives sur les forces de sécurité). En particulier, les risques spécifiques à certaines fonctions, métiers ou activités sont identifiés et font l'objet de mesures appropriées de gestion et de traitement des risques.

La démarche éthique des parties intéressées de la société des Eaux Minérales d'Oulmès est gérée à plusieurs niveaux et le tout est supervisé par un comité d'entreprise, à savoir :

- Collaborateurs interne et recrutement : Direction des Ressources Humaines, CHS.
- Collaborateurs externes (Prestataires) : Direction Supply-Chain (Département des Achats)
- Collaborateurs externes (clients, consommateurs) : Direction commerciale.

La société Les Eaux Minérales d'Oulmès agit aussi pour les localités dans lesquelles elle s'implante, à savoir en apportant :

- Certaines infrastructures.
- Développement des compétences des riverains.
- Travail décent.

A) Principe n°1 : La promotion et le respect de la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

1) Protection sociale et respect des obligations relatives à la déclaration aux organismes de sécurité et de protection sociale :

L'ensemble du personnel permanent et intérimaire est enregistré au niveau de la protection sociale.

Le personnel permanent dispose des mêmes avantages sociaux obligatoires, à savoir CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale – Organisme qui regroupe la taxe professionnelle (Formations), contribution AMO (Assurance Maladie Obligatoire), Allocation familiale et retraite).

Parmi les avantages sociaux additionnels, la société Les Eaux Minérales d'Oulmès assurent une assurance maladie, l'inscription à la CIMR (Caisse Interprofessionnelle Marocaine des Retraites), l'assurance décès, l'assurance invalidité, l'assurance complémentaire gros risques pour maladie (plafond 2 Million de Dirhams) et une assurance accident de travail et maladie professionnelles.

Les modalités des déclarations auprès des organismes sociaux sont décrites au niveau d'une procédure documentée. Le personnel intérimaire dispose de la CNSS, l'AMO et la couverture accident de travail et maladie professionnelle.

2) Mesures de prévention contre les risques (Santé, hygiène et sécurité) :

La prévention des risques pour la Santé et la sécurité du personnel a été assurée par la mise en place/œuvre de la norme OHSAS 18001 v.2004. Une analyse de risque par processus, activité, zone, poste a été tenue et l'ensemble des moyens de maîtrise en découlant ont été mis en application.

Pour l'ensemble des sites de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès, il a été mis à disposition des Equipements de protection individuels et collectifs sur tous les sites adaptés aux différents risques identifiés (moyens de protection des yeux, des mains, chaussures de sécurité, protection auditive, protection respiratoire, etc.).

Au niveau des sites de production, des formations sont organisées sur le respect des règles d'hygiène et de sécurité et à l'utilisation des équipements de protection et situations d'urgence.

Un suivi quotidien est réalisé à travers un démerite HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) par rapport à : l'affichage et la signalisation de sécurité, les protections machines, les protections contre l'incendie, l'ordre, la propreté, les passages et circulations, etc.).

Suite à la mise en œuvre des actions de maîtrise des différents risques auxquels les salariés de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès sont exposés, les indicateurs relatifs aux accidents de travail se sont grandement améliorés, à savoir :

- Taux d'heures perdues dues aux AT : 0,15 en 2016 par rapport à 0,23 en 2015
- Taux de gravité des AT : 0,29 en 2016 par rapport à 0.34 en 2015
- Taux de fréquences des AT : 11,4 en 2016 par rapport à 13,7 en 2015
- Part des accidents de trajet dans le total : 13.33 en 2016 par rapport à 0 en 2015

3) **Travail des femmes :**

Concernant le travail des femmes, la société Les Eaux Minérales d'Oulmès a mis en place des actions permettant d'adapter le travail de telle manière à ce qu'aucune femme n'effectue de travail durant la nuit. Aussi, des pratiques d'allègement des travaux confiés aux salariées pendant la période qui précède et celle qui suit immédiatement l'accouchement ont été définies en interne avec aménagement d'une salle d'allaitement.

Les femmes ayant accouché bénéficient d'une heure d'allaitement quotidienne rémunérée. Cependant, il a été autorisé aux personnes qui le désirent de regrouper leurs heures d'allaitement pour bénéficier d'une matinée ou d'un après-midi rémunéré.

Sur l'ensemble du personnel de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès, les femmes ne représentent que 9% du total de l'effectif. Cependant le corps féminin de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès est associé à un travail intellectuel (30% du comité exécutif) déployé au sein des directions. Ceci concerne plusieurs postes de responsabilité tels que Directrices, responsables de département, de projets, etc. Dans cet environnement, les femmes représentent au total 29% de la population active de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès.

4) **Travail des personnes à capacités réduites :**

La direction de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès a exprimé un engagement en faveur des personnes à capacités réduites en matière de recrutement, à compétences égales. Pour cela, les salariés à capacités réduites disposent d'accès spécifiques aux locaux de travail.

Un aménagement des postes de travail est réalisé en vue d'accueillir le salarié à capacités réduites au niveau de son poste de travail. Cet aménagement est réalisé en fonction du handicap et requiert l'intervention du médecin du travail, du responsable hiérarchique et du responsable QHSE du site concerné.

Une liste des travaux pouvant porter préjudices ou susceptibles d'aggraver leur état a été dressée et communiquée par le médecin du travail en concertation avec le personnel responsable de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès.

5) ***Evaluation des ressources humaines, partage des bénéfices, avantages et services divers :***

L'évaluation des Ressources Humaines est réalisée à travers plusieurs niveaux :

- Evaluation du personnel : L'entretien annuel d'évaluation est un moment privilégié de dialogue entre salarié et manager, il sert à fixer des objectifs réalisables et mesurables. En début d'année, chaque salarié passe un entretien avec son responsable hiérarchique. L'ensemble des résultats est ensuite traité par la Direction des Ressources Humaines pour établissement d'un plan d'action validé par la Direction Générale. L'entretien annuel d'évaluation est l'occasion d'aborder trois sujets principaux, à savoir l'année écoulée, l'année à venir et les compétences du collaborateur :
 - L'année écoulée : **rappel des objectifs** tels qu'ils avaient été fixés et communément acceptés ; **bilan** sur le fait qu'ils ont été atteints, voire dépassés, ou pas.
 - L'année à venir : **définition de nouveaux objectifs**. ils *doivent être spécifiques, mesurables, ambitieux, réalisables, sur une période donnée.*
 - Les compétences : *En regard des tâches qui ont été effectuées précédemment et des compétences requises pour réaliser les nouveaux objectifs, le manager et le collaborateur doivent définir ensemble les éventuels besoins en formation pour atteindre l'objectif, et voir les possibilités d'évolution.*
- Indicateurs des RH : Afin de suivre et de mesurer la performance des Ressources Humaines ainsi que l'atteinte de ses objectifs, un ensemble d'indicateurs a été mis en place sur le logiciel de reporting « Aris Mashzone ».

Concernant le partage des bénéfices, il est réalisé à travers la distribution de différentes primes, à savoir, les primes de production au niveau des usines, les commissions pour le personnel de la distribution, les primes de fin d'année qui sont octroyées selon les résultats du personnel.

Des cantines subventionnées à hauteur des deux tiers du coût d'un repas ont été aménagées, la mise à disposition d'un transport du personnel entièrement pris en charge par la société Les Eaux Minérales d'Oulmès. L'octroi de voitures de services et de fonctions suivant le besoin du personnel de chaque entité et/ou des cartes carburant pour le personnel n'utilisant pas le transport en commun sont mis à disposition.

D'autres avantages et services divers sont octroyés au personnel de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès à travers un tirage au sort annuel qui est réalisé par les délégués du personnel pour déterminer les salariés qui pourront bénéficier d'un voyage entièrement pris en charge pour réaliser un pèlerinage (Hadj et Omra). Aussi, lors de l'organisation d'un événement (type festival Gnawa, Timitar, etc.), des invitations sont distribuées au personnel de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès.

B) Principe n°2 : Mesures prises pour ne pas être complice des violations des droits de l'Homme

1) Comité d'entreprise :

Il existe au sein de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès un Comité d'Entreprise qui est tenu une fois par semestre. Les deux délégués des salariés qui participent aux Comités d'Entreprise sont élus par les autres délégués du personnel. La direction de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès reçoit les représentants des salariés à leur demande en vue de discuter l'ordre du jour précis.

Le Comité d'Entreprise traite dans le cadre de sa mission consultative toutes les questions préconisées par le code du travail, à savoir les transformations structurelles et technologiques à effectuer dans la société Les Eaux Minérales d'Oulmès, le bilan social de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès et son approbation, la stratégie de production de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès et les moyens d'augmenter la rentabilité, le plan de formation pour le personnel, etc.

2) Comité hygiène et sécurité :

Il existe un CSH qui est organisé mensuellement puis trimestriellement afin d'assurer l'ensemble des fonctions citées par le code du travail :

- Le CSH Mensuel regroupe les délégués du personnel ainsi que les représentants de chaque entité et sert à remonter l'information opérationnelle concernant les points HSE passés lors de la période précédente, des décisions d'actions sont prises et d'autres ont besoin d'être remontées à un niveau supérieur.
- Le CSH Trimestriel regroupe des représentants de la Direction, les représentants du personnel, le médecin du travail principal, un ou plusieurs représentants de la Direction QHSE.
- En cas d'accident du travail, un CHS extraordinaire est constitué et une analyse des événements ainsi que les actions à entreprendre sont discutées.

Des enquêtes sont menées, suite à tout accident de travail, et sont envoyées à l'inspecteur du travail et le médecin chargé de l'inspection dans un délai de 90 jours qui suivent l'année au titre de laquelle elles ont été établies.

Plusieurs formations sont organisées en interne et en externe pour qualifier les salariés en techniques de secourisme et d'évacuation.

Des procédures d'intervention en cas de situations d'urgences ont été formalisées et diffusées. Le personnel formé aux situations d'urgence et assignés à chaque zone sont communiqués (Les différentes rotations du personnel ont été prises en compte pour couvrir l'ensemble des horaires d'activité)

Les deux délégués des salariés qui participent dans les CSH organisés sont élus par les autres délégués du personnel.

3) *Service médical :*

La société Les Eaux Minérales d'Oulmès dispose des contrats avec des médecins de travail externes non permanents pour les examens et la surveillance médicale périodique.

Lors de l'embauche au sein de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès, toute personne affectée au travail et à la manipulation des produits est soumise à un examen médical, par le médecin conventionné de la société. Cet examen médical est reconduit une fois par an, et consiste à :

- Un examen radiologique des voies respiratoires (poumons – reconduction Triennale)
- Des analyses sanguines (hépatite, maladies vénériennes, la tuberculose...)
- Un examen des selles pour recherche des germes pathogènes
- Un examen urinaire.

Aussi les postes de travaux identifiés comme étant à risques, des examens médicaux spécifiques ont été mis en place. Ainsi, on retrouve pour les :

- Caristes, chauffeurs : test d'acuité visuelle, test pour détecter l'apparition de certaines pathologies du dos.
- Travailleur en hauteur : test de vertige.
- Soudeurs : Radio photo des poumons.
- Pompistes : NFS, Recherche des hématies ponctués ; urée sanguine; créatininémie ; ASAT ; ALAT ; temps de saignement.
- Postes bruyants (Exemple : personnel de production, utilité, maintenance) : Audiogramme.
- Espaces confinés : Test de claustrophobie.
- Caristes, chauffeurs, vendeurs : des tests psychotechniques peuvent également être prescrits si le médecin l'estime nécessaire. Ce dernier a l'initiative du choix de l'organisme de test, et est seul destinataire des résultats.
- Personnel devant porter des masques respiratoires complet : vérification de l'aptitude du personnel à porter ce type d'équipement.

Chaque employé dispose d'un dossier médical suivi, classé et mis à jour par l'infirmier et le médecin de travail. Dans le cas où l'examen médical révèle qu'un employé souffre d'une maladie et/ou infection menaçant les denrées alimentaires, il ne reprend son poste qu'après avoir fait les analyses médicales nécessaires prouvant qu'il ne présente aucun danger sur la sécurité des aliments. Dans le cas contraire, il sera reconduit vers un autre poste où il n'aura pas de contact avec les denrées alimentaires.

Une infirmerie par site industriel avec la présence de trois infirmiers d'état salariés pour son fonctionnement. Aussi, la société Les Eaux Minérales d'Oulmès dispose de conventions avec des ambulances et hôpitaux/cliniques dans chaque site.

La fiche d'entreprise rédigée par le médecin de travail principal précise les postes à risque, ou qui nécessitent une aptitude physique ou mentale spécifique. Aussi, il existe une politique d'adaptation progressive entre le poste et l'avancement d'âge et/ou l'aptitude physique, suite aux résultats des examens médicaux périodiques. Ceci est réalisé par le responsable hiérarchique sous le contrôle du médecin du travail.

IV) Conditions de travail et relations sociales :

La société Les Eaux Minérales d'Oulmès veille à développer et à maintenir des relations privilégiées avec l'ensemble de ses parties prenantes sur l'ensemble des thématiques de la responsabilité sociétale, en garantissant une écoute et un dialogue structuré. Les parties prenantes sont identifiées au plus près du terrain et les échanges initiés en amont des projets et poursuivis tout au long de leur réalisation.

La Direction de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès met un point fort pour que les différents collaborateurs internes se sentent complètement intégrés aux processus décisionnel et partie intégrante de la communication développée en interne. Les conditions de travail sont régies conformément aux exigences du code du travail marocain et améliorés grâce à l'intégration des exigences de la norme OHSAS 18001 concernant la santé et sécurité au travail. Ils sont représentés par des délégués du personnel en quantité suffisante qui sont porte-parole de leur besoins et attentes auprès de la Direction. Le recrutement se fait sur la base des compétences indépendamment de l'origine, du sexe, de l'orientation de la personne, etc. Ceci est pour la promotion de l'égalité des chances au sein de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès.

C) Principe n°3: Le respect de la liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective

Le respect de nos salariés passe par une considération réciproque basée sur l'écoute, l'équité, la tolérance et l'humilité afin d'instaurer un climat de confiance libérant les énergies, les potentiels et les talents.

La reconnaissance explicite est communiquée à travers le code de bonne conduite qui est affiché au niveau des bureaux administratifs des différents sites de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès. Ce code de bonne conduite reprend les éléments relatifs aux engagements de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès dans le respect de la loi et des textes réglementaires, aux attentes et reconnaissance du personnel, aux ressources mises à disposition et aux intérêts de l'entreprise qui sont partagés par l'ensemble des salariés.

Au sein de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès, les salariés sont représentés par des délégués du personnel élus. Ces délégués des salariés sont en nombre suffisant pour l'ensemble du personnel de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès (article 433 du code du travail).

1) *Respect de la liberté d'association et du libre exercice du droit syndical :*

La décision de reconnaissance de la direction des droits de tous les salariés, y compris les cadres, de fonder ou d'adhérer librement à un syndicat est documenté et garanti à travers le code de bonne conduite de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès.

Le projet de la charte sociétale précise les points relatifs aux IRP ci-dessous :

- L'obligation pour tous les dirigeants de ne pas s'ingérer dans les décisions et la gestion des IRP.
- Interdiction d'octroi de toute facilité ou privilège aux délégués du personnel.

2) *Droit de tous les salariés de fonder ou d'adhérer librement à un syndicat :*

Aujourd'hui, il n'y pas de syndicat représentant les salariés de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès. Cependant, le personnel est libre de choisir et de se faire représenter par un syndicat de leur choix. Le règlement intérieur garantit cette liberté à travers l'article 19.

Aussi, la procédure de gestion des partenaires sociaux a pour objectif de définir la relation avec les partenaires sociaux (délégués du personnel ou syndicale) et leur champ d'intervention au sein de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès.

Les salariés sont représentés par des délégués du personnel qui remontent l'information pertinente à la Direction telle que leurs attentes, leurs besoins et leurs problèmes.

3) *Reconnaissance explicite et visible, y compris les cadres :*

La société Les Eaux Minérales d'Oulmès s'engage à entretenir un dialogue ouvert avec ses salariés et le cas échéant, avec leurs représentants, sur les décisions importantes les concernant directement. Nous respectons les lois applicables en matière de protection des droits de l'homme, de pratiques de travail équitables, de salaire minimum légal et autres conditions d'emploi garanties par la loi.

4) *Relations claires entre les collaborateurs et les représentants des salariés, notamment les représentants syndicaux :*

Le dispositif de l'élection des délégués est déployé et les résultats de ceux-ci sont communiqués. L'identité des délégués au niveau des différents sites est communiquée à travers des mails.

Les élections des délégués des salariés ne concernent pas tous les sites, à savoir les dépôts, car ils suivent les différents sites de productions proches.

Les relations entre les salariés et leurs représentants est assurée lors de réunions particulières dont les informations sont remontées au niveau du comité CHS.

Les conditions de renouvellement des mandats sont clarifiées. Le renouvellement est réalisé suite à l'achèvement de la période prévue, une faute de la part du délégué amenant à une baisse de confiance ou un achèvement de contrat, etc. (dispositions prévues par l'article 435 du code de travail).

Sont documentées dans une procédure précisant les conditions d'exercice de la fonction de la représentation salariale (tableau et lieux d'affichage appropriés, salle des réunions dédiée, ainsi que le temps alloué à leurs réunions sur les lieux du travail).

Information documentée et systématique des délégués du personnel sur la situation et perspectives générales de l'entreprise.

Les PV des rencontres entre les dirigeants et les délégués du personnel précisent l'ordre du jour ainsi que les conclusions.

La négociation collective est explicitement reconnue, comme un droit propre des représentants des salariés.

Les canaux du dialogue social pour la prévention des conflits collectifs sont documentés ainsi que la responsabilité des dirigeants pour prendre en charge systématiquement des solutions concertées et pacifiques des conflits, des conditions de travail et des relations professionnelles.

D) Principe n°4: L'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire

Toute personne travaillant au sein de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès est régie par un contrat de travail, tel que spécifié dans le règlement interne. Conformément au code du travail, la société de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès s'interdit de faire travailler quelqu'un dans un cadre hors contractuel.

Les contrats de travail en CDI lorsqu'ils sont établis par écrit sont signés et légalisés des deux parties. Il n'y a pas de contrat CDD au sein de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès.

La société Les Eaux Minérales d'Oulmès fait appel au travail des intérimaires suivant les besoins de la saisonnalité. Une liste des intérimaires est dressée annuellement en vue de les intégrer au sein de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès en mode CDI suivant l'évaluation périodique de leur chef de service et responsable hiérarchique.

La société des Eaux Minérale d'Oulmès contractualise avec le prestataire des intérimaires précisant les raisons justifiantes le recours à des salariés intérimaires, la durée des tâches et le lieu de leur exécution.

La société Les Eaux Minérales d'Oulmès exige de la société de prestation d'intérim de décrire les contrats entre eux et le salarié temporaire.

Le recours aux salariés de l'organisme temporaire se fait toujours en vue de l'exécution des travaux non permanents appelés "tâches" après consultation des délégués des salariés et ce dans les cas autorisés par le code du travail marocain comme: l'accroissement temporaire de l'activité de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès, l'exécution de travaux à caractère saisonnier.

Une procédure de recrutement documentée régissant les interactions entre le prestataire d'intérim et la société Les Eaux Minérales d'Oulmès a été rédigée et les exigences de la société

Les Eaux Minérales d'Oulmès sont décrites sur le cahier des charges et le contrat signé conjointement.

E) Principe n°5 : L'abolition de manière effective du travail des enfants

L'âge minimum réglementaire au travail est respecté au niveau de l'ensemble des sites de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès.

Concernant le personnel intérimaire, il est en moyenne âgé de 30 ans, au minimum de 20 ans.

Une règle interne appliquée au niveau du recrutement interdit clairement tout recours direct ou indirect au travail des enfants de moins de 15 ans révolus (article 143 du code du travail) au sein des Eaux Minérales d'Oulmès. Cette règle est ainsi appliquée au niveau de nos partenaires et fournisseurs avec qui nous cesserions toute activité en cas de non respect.

F) Principe n°6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

1) *Intégration, rémunération et implication :*

Lors du recrutement d'une personne au sein de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès, son intégration est prise en charge par le processus de gestion des Ressources Humaines. En effet, qu'il soit personnel permanent ou intérimaire, cette personne suit un plan de formation adapté à sa fonction où il/elle ira rencontrer l'ensemble des entités pertinentes à la bonne tenue de son poste. Chaque responsable qu'il visitera au sein de chaque entité est alors responsable de lui présenter sa Direction ou département, son mode de fonctionnement ainsi que les personnes avec qui il/elle sera amené à interagir. Avant de rentrer en poste, il devra suivre une formation d'intégration et participer à une formation concernant les différents référentiels QHSE intégrés au sein de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès. Ceci est également valable pour les étudiants venant effectuer leur stage au sein de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès.

La rémunération des salariés est basée sur la fonction, la responsabilité du poste qui sera endossée et le nombre d'année d'expérience de la personne recrutée.

Le personnel est totalement impliqué dans les différentes décisions prises au sein de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès pouvant toucher son poste de travail de près ou de loin. Par exemple, lors de la mise en œuvre de norme de management (type qualité, environnement, sécurité des denrées alimentaires ou sécurité et santé au travail), des groupes de travaux dits opérationnels prennent part au projet pour que leur implication soit totale. Dans le cas où il y ait des analyses de risques à établir, ils font partie intégrante de l'analyse en elle-même et force de proposition quant aux solutions/moyens de maîtrise à apporter. Ces éléments sont ainsi remontés à un niveau hiérarchique supérieur pour validation de l'analyse et des moyens de maîtrise avant leur mise en œuvre.

2) **Formation professionnelle et amélioration des compétences et de l'employabilité des salariés :**

La formation représente 1.54 % de la masse salariale pour l'année précédente. Ce chiffre est en constante augmentation suite à la politique de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès qui prévoit une plus grande diversification et maîtrise des compétences de ses collaborateurs. Tout personnel travaillant au sein de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès reçoit alors des formations appropriées à son domaine, et ce dès leur intégration en tant que salarié.

La formation au sein de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès est gérée par la Direction des Ressources Humaines et est enclenchée par les responsables hiérarchiques du personnel à former. Le plan de formation initial est aujourd'hui respecté à hauteur de 90%.

Les modules de formations nécessaires peuvent avoir plusieurs sources :

- L'évaluation annuelle des collaborateurs.
- Un besoin suite à un nouveau projet.
- L'introduction de nouveaux collaborateurs
- La mise en application/œuvre de normes de management (qualité, sécurité des denrées alimentaires, santé et sécurité au travail, environnement).

Par exemple, lors de la mise en place de l'OHSAS 18001 v.2004 en 2014 et suite aux différentes analyses de risques réalisées, il y a eu des séances d'habilitations (électriques, conduite chariot élévateur, nacelle, travail en hauteur, travail sur poste de soudage) et des formations (conducteurs (vendeurs, livreurs et coursiers), évacuation et secourisme) pour l'ensemble du personnel de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès concerné.

3) **Egalité des chances et diversité :**

Promouvoir l'égalité des chances au sein de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès, c'est permettre à chacun et chacune, quels que soient son origine sociale, sa nationalité, son lieu de naissance, ses convictions religieuses ou philosophiques, son âge, son sexe, son orientation sexuelle, son handicap d'être intégré de manière respectueuse des valeurs du groupe Holmarcom. Cette année a vu le recrutement de six personnes originaire de différentes nationalités d'Afrique Sub-Saharienne.

Le savoir faire et le savoir être sont les critères de premier ordre pour pouvoir intégrer la société Les Eaux Minérales d'Oulmès.

V) L'environnement :

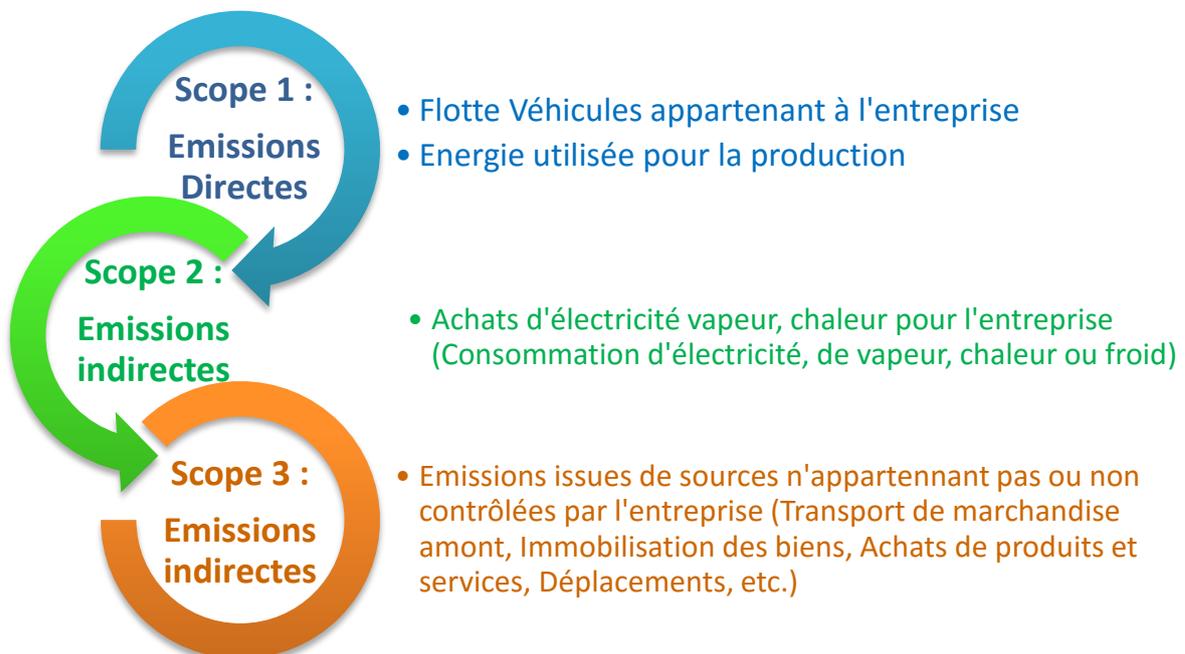
La société Les Eaux Minérales d'Oulmès ont mis en place une politique d'économie verte axée sur cinq grands piliers: l'éco-innovation, l'optimisation de la consommation de l'eau « Eau-économie », l'éco-énergie, l'éco-distribution et l'écologie.

Au niveau de chaque grand pilier sont développés plusieurs projets phares ayant un référent commun : « la dimension éco-responsable dans une optique de réduction considérable de l'impact de ses produits et de ses activités sur l'environnement ».

A) Principe n°7: Approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement :

1) *Bilan des Gaz à effets de Serre* :

Durant l'année 2016, les Eaux Minérales d'Oulmès ont calculé leur bilan des Gaz à effets de serre. Cet exercice est le premier qui a été réalisé au niveau national pour le secteur des Eaux Minérales. Il a été mené à bien grâce à l'implication profonde de la Direction Générale et de l'ensemble des Directions et Départements de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès. Ce bilan prend en compte trois catégories d'émissions, à savoir :



Ce Bilan a été réalisé grâce à l'utilisation de l'outil Marocain de comptabilisation des GES des organisations. Développement de Facteur d'Emission spécifique au contexte Marocain:

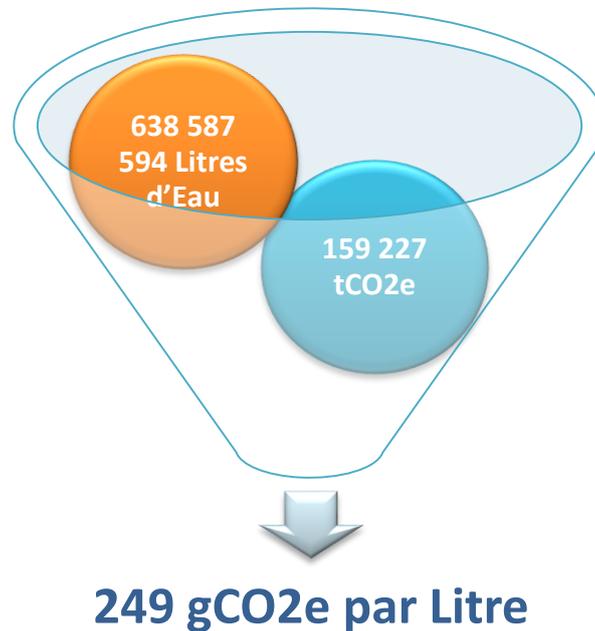
Eaux minérales et Eaux de table. De ce bilan, plusieurs projets sont menés afin de réduire l'empreinte carbone orientés: Energie, Produit, Process,...

a) Emissions évitées :

Ce projet a été l'occasion de calculer l'impact des projets environnementaux réalisés depuis 2012 en tCO₂ évité. Les deux projets phares des actions environnementales réalisés concernent notre consommation en énergie électrique et en hydrocarbure (principalement en PET) :



b) Poids global des émissions pour l'année 2015 :



2) **Pistes d'amélioration suite au Bilan GES :**

Cet exercice de Bilan des Gaz à Effet de Serre nous a permis de mieux cibler quels étaient les activités ayant un impact significatif sur l'environnement.

Un plan d'action global quinquennal a été établi et les actions phares sont les suivantes :

- Réalisation d'une Analyse de cycle de vie du produit (ACV)
- Poursuivre la politique de réduction du grammage PET
- Augmenter l'utilisation de PET bio-végétal
- Généraliser du captage des eaux minérales par des pompes solaires

Ci-dessous les principaux projets qui seront menés pour limiter l'impact environnemental de nos activités.

a) Analyse de cycle de vie du produit (ACV) :

Le but principal de l'utilisation de l'ACV est d'identifier les principales sources d'impacts environnementaux et d'éviter ou d'arbitrer les déplacements de pollutions liés aux différentes alternatives envisagées.

L'analyse du cycle de vie du produit est un projet qui sera lancé au premier trimestre 2017. Cette analyse nous permettra de présenter une vision globale des impacts générés par les produits. Ceci nous permettra de mieux cibler notre politique industrielle (choix de conception et d'amélioration de produits, choix de procédés,...) ou publique (choix de filières de valorisation, messages à communiquer, etc.).

L'ACV au niveau de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès concernera notre produit phare qui est la bouteille de Sidi Ali 150cl PET (Polyéthylène téréphtalate).

b) Politique de réduction du grammage PET :

Suite au calcul du Bilan des Gaz à Effet de Serre, un plan d'action étendu sur 5 ans a été mis en place concernant la réduction du grammage de PET. En effet, le projet de réduction de grammage a été initié en 2012 et il est prévu que d'ici 2021, Les Eaux Minérales d'Oulmès projettent d'éviter la consommation de 5253 Tonnes de PET grâce à ce projet seulement.

c) Utilisation de PET bio-végétal :

L'utilisation du PET végétal issu de résidu de canne à sucre va permettre d'optimiser la consommation de PET issu de produit pétrolier de 30%, représentant 9692 Tonnes de PET d'ici 2021. Ce projet a été généralisé à d'autres

d) Captage des sources via l'énergie solaire :

Les Eaux Minérales d'Oulmès a prévu de réduire sa consommation en énergie électrique sur l'ensemble de ses points de captage. Ainsi, les prévisions concernant chaque source sont telles que suit :

- Source Sidi Ali Cherif : Il est prévu de diminuer la consommation en énergie électrique de 50% d'ici 2021
- Source Lalla Haya : Il est prévu de diminuer la consommation en énergie électrique de 30% d'ici 2021
- Source Hammou Guem-Guem : Il est prévu de diminuer la consommation en énergie électrique de 50% d'ici 2021

e) Actions pour la compensation des Gaz à Effets de Serre :

Plusieurs actions sont prévues au niveau de la région de Khemisset pour compenser les émissions de GES et permettre le développement de la région. Ainsi, les actions retenues sont :

- La plantation d'arbre de Caroubier à Tarmilate
- La plantation de Lavande dans le cadre de la promotion des associations locales
- L'optimisation de la consommation énergétique par unité

3) L'économie sur les ressources d'origines hydrocarbures :

L'optimisation de la consommation de la matière première utilisée se fait, quant à elle, en agissant sur les étiquettes, le bouchon et la poignée. Procédé qui a permis de réaliser des gains importants en termes de matières premières consommables. Ce volet de la politique d'économie verte de la société comporte deux dimensions phares. D'une part, il y a le principe **d'éco-conception** consistant à remplacer de 30% le PET d'origine pétrolière par un PET d'origine végétale, à travers l'utilisation des résidus de canne à sucre.

Quatre axes principaux ont été traités pour la maîtrise de l'impact de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès sur sa consommation des ressources d'origine « hydrocarbure » :

- La limitation des ressources pétrolières à la source (fabrication préformes)
- La création de nouveaux formats plus écologiques
- L'optimisation des Matières Premières et Consommables
- La conception de la première bouteille à PET d'origine végétale

a) Mégaprojet de limitation des ressources pétrolières :

Le pilier «éco-innovation» consiste à travailler davantage sur la limitation des ressources pétrolières. Sur ce volet, un projet important de réduction du grammage a été mis en œuvre et qui a généré beaucoup de gain en matière d'économie d'énergie fossile, sans oublier la dimension environnementale de cette initiative.

L'objectif de ce projet a été de réduire la consommation des dérivés du pétrole (PET) à la source via la réduction de grammage des préformes. Ce projet a concerné tous les produits et toutes les gammes de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès sur tous les sites de production. Ce projet a nécessité un investissement considérable pour l'achat de nouveaux moules préformes (11,3 grs, 14,3grs, 23grs et 75grs).

Suite à un suivi minutieux à travers l'indicateur de taux de grammage par produit sont les cibles sont par format : le format 33 cl : 5,83 % (soit 0,7g), le format 50 cl : 4,67 % (soit 0,7g), le format 100 cl : 8 % (soit 2 g) et le format 5 L : 6,25 % (soit 5 g).

Les résultats de ce projet représentent une économie annuelle de 400 Tonnes d'économies de PET par an et une préservation de la consommation énergétique équivalent à 320 MWH par an.

b) Création de nouveaux formats :

L'objectif de ce projet a été de créer de nouveaux formats n'existant pas sur le marché étant plus économiques pour le consommateur et ayant un ratio eau/PET consommé plus intéressant. Deux projets principaux ont été lancés. Le gain écologique attendu de ce projet a été l'optimisation de l'eau utilisée pour l'embouteillage par bouteille soufflée.

Ce projet piloté a été lancé en 2012. Il concerne tous les formats de Bahia du site de Tantan. En effet, le format 50cl est passé à 60cl et le format 150cl est passé à 175 cl.

Ce projet a nécessité un investissement considérable pour le développement et l'acquisition de moules de soufflage pour les deux formats à développer.

L'évaluation de l'atteinte des objectifs a été réalisée par le biais d'un suivi minutieux à travers l'indicateur de taux de grammage par cl d'eau produite dont les cibles ont été fixées par format. Les résultats de ce projet représentent une valorisation correspondant à l'embouteillage d'une quantité supplémentaire d'eau pour le même grammage de PET.

- 175 cl : Utilisation des préformes de 150 cl ; 0.35 g de PET économisé par cl d'eau embouteillée
- 60 cl : Utilisation des préformes de 60 cl ; 0.30 g de PET économisé par cl d'eau embouteillée

c) Economie sur les Matières Premières et Consommables :

Ce projet avait pour objectif de diminuer la consommation de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès sur les Matières Premières et Consommables d'origine hydrocarbures. Ce projet a concerné plusieurs types de MPC, à savoir : les étiquettes, les bouchons, le Film Thermo-rétractable et les Housses alimentaires pour emballage « préformes ».

➤ Emballage des cartons préformes :

Du fait de la spécificité du site de Bouskoura, ce projet ne concerne que l'unité préforme. Il consiste à substituer la housse plastique qui couvre le carton préforme par un film étirable. Ce projet a fait l'objet de l'acquisition en 2015 d'une Banderoleuse 5 bandes pour emballages Box préformes. Ceci permet en plus de son aspect de diminution de l'impact sur l'environnement, ce projet permet de mieux verrouiller le risque de contamination produit par des corps étrangers (nuisibles, poussière, etc.).

Un indicateur a été mis en place pour mesurer l'impact de cette mesure sur notre consommation de MPC à base d'hydrocarbures en mesurant l'écart de consommation de matière plastique. Cette substitution a permis à l'entreprise de réaliser une économie de plastique de 20 Tonnes en 2016.

➤ Les étiquettes :

Ce projet a concerné la diminution de la hauteur des étiquettes pour les formats 5L de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès. Ce projet n'a pas nécessité d'investissement technique mais un développement spécifique réalisé conjointement entre les équipes techniques, l'équipe Marketing, les fournisseurs d'étiquettes et de machines d'embouteillage ainsi que l'agence de communication. Ce sous-projet a atteint son but de réduire la hauteur de chaque étiquette de 32%.

➤ Bouchons et poignées formats 5L :

Ce projet a concerné la diminution de la hauteur des bouchons pour les formats 5L de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès. Ce projet n'a pas nécessité d'investissement spécifique supplémentaire de la part de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès. En effet, la réduction de la hauteur des cols préformes était déjà prise en compte lors du développement du projet de réduction du grammage des préformes. Ce projet a demandé quelques efforts de la part de nos partenaires qui se sont conformés aux exigences de ce projet. La hauteur des bouchons a diminuée de 10 mm (48mm -> 38mm) ce qui représente une économie de 20 centimes/col produit

4) La consommation énergétique :

Le pilier «éco-énergie» est relatif à la consommation énergétique. Il repose sur deux aspects fondamentaux : l'efficacité énergétique via la supervision de la consommation, par le biais de compteurs d'énergie qui permettent d'assurer le suivi instantané de la consommation électriques, ainsi que l'efficacité énergétique en adoptant une politique d'investissement au

niveau des lignes de production de grande cadence et de nouvelles technologies qui sont moins énergivores.

➤ **Acquisitions de technologies :**

Les nouvelles acquisitions de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès ont pris en compte l'ensemble des exigences mises en place par le Système de Management Intégré. Ainsi, les nouvelles machines permettent une meilleure performance industrielle tout en optimisant la consommation énergétique.

➤ **Supervision de la consommation :**

Ce projet mené sur l'ensemble des sites de la société de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès avait pour but de réaliser une supervision de la consommation d'électricité par source de consommation (l'ensemble des étapes de fabrication de notre produit fini est sous surveillance).

Les investissements principaux réalisés dans ce sens sont l'installation des compteurs d'énergie communicants sur un réseau ModBus.

Les données sont désormais disponibles et exploitées pour pouvoir régler immédiatement toute anomalie détectée lors de la mesure en continue de la consommation de l'ensemble des organes de nos machines de production.

B) Principe n°8: Initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Le principe **d'eau-conomie** qui permet d'agir en amont via la récupération des eaux de lavage perdues et en aval par le traitement au niveau des STEP des eaux résiduelles.

1) **La consommation de ressources hydriques :**

Le pilier **«écologie»**, lié au principe d'optimisation du taux de conversion permettant de respecter le temps de régénération de la nappe phréatique.

a) Récupération « des eaux de lavages » perdues :

Ce projet mené sur les Sites de Bouskoura et de Tantan a permis de récupérer les eaux perdues lors de l'effectuation des étapes de lavage relatives au processus d'embouteillage.

➤ **Site de Bouskoura et Tantan :**

Ce projet a permis de récupérer les eaux perdues du recyclage des rejets des eaux de rinçage des soutireuses. Ce projet avait pour but le suivi et la rationalisation de la consommation d'eau.

Ces eaux-là, sont réinjectées dans les cuves de traitements au niveau de la station de traitement des Eaux. Ce projet a nécessité un investissement pour l'installation des conduites de récupération et des raccords d'eau.

L'évaluation de l'atteinte de l'objectif principal a été réalisée par le biais d'un suivi minutieux à travers les indicateurs suivants :

- Consommation d'eau : économie de 100 m³ d'eau quotidienne (Bsk : baisse de la facture de la Lydec de 10%)
- Nombre de litres d'eau consommés par bouteille produite

➤ **Site de Tarmilate :**

Ce projet a permis de récupérer les eaux de lavage :

- Recyclage des rejets des eaux de rinçage des soutireuses
- Recyclage au niveau des cuves des eaux minérales brutes des rejets des rétrolavage des stations 'SFEC' d'ultrafiltration (0,05 µ)

Ce projet a nécessité un investissement pour les conduites de récupération et les raccords d'eau vers la station de traitement.

L'évaluation de l'atteinte de l'objectif principal a été réalisée par le biais d'un suivi minutieux à travers les indicateurs suivants :

- Consommation d'eau : Ce projet permet une économie de 300 m³ d'eau quotidienne.

b) Traitement des eaux de rejets :

Ce projet ayant permis de récupérer les eaux de rejets du site de Tarmilate, a nécessité un investissement pour la mise en place d'une Station de Traitement des Eaux Potables (STEP) à traitement biologique ainsi qu'un bassin de récupération des Eaux industrielles recyclées.

La société Les Eaux Minérales d'Oulmès ont donc pour objectif à travers ce projet d'améliorer la qualité de l'eau d'arrosage et d'irrigation des espaces verts du site et de la région par le biais de l'utilisation de cette eau traitée.

2) **La distribution responsable :**

Pour sa part, «l'éco-distribution», ou distribution responsable, a pour but de réduire l'impact de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès sur la consommation des hydrocarbures et la pollution atmosphérique. L'objectif de ce projet est d'optimiser et de réorganiser les circuits de livraison directe et indirecte, ce qui a nécessité des investissements en termes de formation et de sensibilisation sur l'éco-conduite en faveur des différents acteurs de la chaîne de distribution». Notant que ce projet a permis d'améliorer le ratio de la consommation des hydrocarbures par litre d'eau vendu, par centre et par secteur.

La distribution responsable a pour but de réduire l'impact de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès sur plusieurs niveaux :

- Consommation des hydrocarbures
- Optimisation du temps de travail des salariés
- Optimisation de l'efficacité des ventes

➤ **Optimisation des circuits de distribution :**

Un indicateur a été mis en place dans chacune des entités concernées pour piloter l'amélioration de ce volet, il s'agit :

- Du Nombre de bouteilles vendues par Km parcouru
- Du coût du transport d'un litre d'eau

3) **Préservation des sources :**

La préservation de l'espace vert autour des différentes sources d'eau du site de Tarmilate est importante pour préserver son environnement direct comme pour préserver la salubrité de la nappe phréatique. En effet, les sources ont été aménagées et toutes les activités agricoles ont été interdites du voisinage.

C) Principe n°9: Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

1) **L'éco-conception :**

Ce projet clôturé en 2012 a eu pour but de remplacer à hauteur de 30% le PET d'origine pétrolière par un PET d'origine végétale. Ce nouveau PET est issu des résidus de canne à sucre et donc permet la réduction de la consommation des ressources pétrolières à la source.

Ce projet a permis de différencier la société Les Eaux Minérales d'Oulmès, leader du marché de l'eau au Maroc, en l'inscrivant comme étant la première entreprise au Maroc à introduire ce type de PET dans son processus de fabrication.

Ce projet n'a pas nécessité d'investissement technique mais une veille du marché afin de trouver un PET qui corresponde aux exigences internes de la société de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès.

Les attentes de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès concernant ce projet ont été :

La diminution de la consommation de matière première d'énergie non renouvelable

- La diminution de l'émanation du gaz CO₂ à la source

2) **Efficiences énergétique :**

Les projets d'efficiences énergétique concernent l'ensemble des sites et il a pour but l'acquisition et la mise en place de machines moins énergivores.

L'évaluation de l'atteinte de l'objectif principal est réalisée par le biais d'un suivi minutieux à travers le suivi de la consommation globale de consommation électrique.

➤ **Bouskoura préformes :**

Concernant le site de Bouskoura, un projet d'acquisition, d'installation et de mise en service des extrudeuses qui ont eu un impact positif sur la fabrication des préformes :

- Diminution de la consommation d'électricité de 30%
- Gain de 30% en productivité

➤ **Tarmilate :**

Concernant le site de Tarmilate, l'acquisition des lignes de production des dernières technologies ont permis :

- 30% de baisse en électricité
- 40% de gain en productivité
- 50% de gain sur coût d'investissement

L'installation d'un système d'éclairage pour le nouveau Hangar Tarmilate par des luminaires à LED 100W/ console (au lieu de 400W/console ordinaire) qui a permis un gain de 75% d'énergie pour même niveau d'éclairage.

VI) Transparence gouvernementale & Lutte contre la corruption :

A) Principe n°10 : Lutte contre la corruption sous toutes ses formes (y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin)

Vu la nature du marché des produits de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès: détaillants, dépositaires, GMS, CHR,...et la nature des relations historiques avec ces clients, le risque d'offrir ou d'accorder des paiements illicites ou des avantages indus en contrepartie de l'obtention des commandes est minime. Toutefois, la société Les Eaux Minérales d'Oulmès a spécifié clairement dans son règlement intérieur, que la corruption est un comportement jugé non conforme avéré soumis à des sanctions. Elle a également confirmé son engagement par une déclaration signée par les collaborateurs à tous les niveaux de l'entreprise que la prévention de la corruption et de l'extorsion fait concrètement partie des principes et règles de gestion de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès. Ce document spécifie entre autres ;

1. Les règles de conduite qu'elles sont assignées au personnel à l'égard des risques de corruption ou d'extorsion
2. La liberté de tout collaborateur, sans risque de sanction, signaler une pratique non conforme à une personne, instance responsabilisée sur le sujet de la corruption
3. Les règles de la bonne conduite pour la prévention de la corruption sont à formaliser et documenter dans les procédures commerciales de la société

1) Structure du capital et droit des actionnaires :

De par sa forme juridique, la société Les Eaux Minérales d'Oulmès est régie la loi n°17-95 promulguée par le dahir n°1-96-124 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le dahir portant loi n°1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la loi n°20-05.

De par sa cotation sur la Bourse des Valeurs de Casablanca, elle est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives aux marchés financiers et notamment :

- Loi n°17-95 promulguée par le dahir n°1-96- 124 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le dahir portant loi n°1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la loi n°20-05
- Dahir portant loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 54-06;
- Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 Juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 Octobre 2001. Celui-ci a été modifié dans le projet d'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par l'arrêté n° 1268-08 du 07 juillet 2008 ;
- Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par les lois n° 23-01, 36-05 et 44-06 ;
- Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 30-14 du 06 janvier 2014 ;
- Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n° 43-02) ;
- Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières
- Loi n°35-94 promulguée par le dahir n°1-95-3 du 24 Châabane 1415 (26 janvier 1995) et de l'arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 09 octobre 1995 relatif aux Titres de Créances Négociables (TCN)
- Loi n°1-05- 178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi 34-03 relative aux établissements de crédit et de leur contrôle ;
- Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 Octobre 2001 ;
- Dahir n°1-04-21 du 21 Avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain tel que modifié par la loi n°46-06 ;
- Règlement général du à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822-08 du 14 avril 2008.
- Règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822-08 du 14 avril 2008.

Actionnaires	Déc 2015	Part 2015
HOLMARCOM	478 451	24.15%
OMI	421 959	21.31%
ATLANTA	379 082	19.15%
SOCHEPAR	222 087	11.22%
SANAD	198 000	10.00%
Succession BENSALAH et Enfants	85 258	4.31%
Public divers	195 163	9.85%
TOTAL	1 980 000	100.00%

2) **Mode de gouvernance et caractéristique de l'organe de gouvernance :**

La société Les Eaux Minérales d'Oulmès est une Société Anonyme à Conseil d'Administration inscrite à la Bourse des Valeurs de Casablanca.

Les pouvoirs et les responsabilités du Conseil d'Administration (CA) et de l'Assemblée Générale (AG) sont définis et documentés dans les statuts de la société. La composition, le fonctionnement du CA, l'autorité de marché (AMMC) veillent à protéger les droits et les intérêts de tous les actionnaires.

Le président du CA assure la surveillance du dispositif de contrôle (suite aux rapports de la direction générale, de l'audit interne ainsi que les rapports des experts externes (deux cabinets de commissariat aux comptes (CAC) qui audient la conformité des comptes de la société communiqués par l'entreprise. Le Président du Conseil d'Administration veille également à l'approbation de la politique de rémunération et de nomination des dirigeants.

Le Conseil d'Administration est composé de 10 administrateurs dont 3 indépendants ne détenant aucune participation significative dans le capital de la société. Ces 3 administrateurs présentent un parcours et des réalisations professionnelles et associatives exceptionnelles et disposent, en conséquence, toutes les compétences nécessaires pour évaluer et valider les orientations stratégiques évoquées lors des CA.

Les modalités de convocation des AG permettent un exercice effectif du droit de vote et la prise en compte des points de vue des actionnaires même minoritaires. En effet, en conformité avec les dispositions légales et les statuts de la société, l'invitation à l'AG est diffusée à l'ensemble des actionnaires à travers un journal d'annonces légales 30 jours avant la tenue d'une AG. Cette convocation intègre l'invitation, les résolutions proposées par le CA à l'AG, les comptes de l'entreprise, les principaux états financiers ainsi qu'un résumé du

rapport des CAC. Le taux de participation des actionnaires aux AG est important. Cette même convocation est également mise en ligne sur le site web de LEMO.

Un processus continu de communication avec les actionnaires, hors assemblée, est en place par la publicité dans un journal d'annonces légales :

- 2 communiqués financiers
- Les comptes et résultats semestriels et annuels
- La convocation à l'AG ainsi qu'un communiqué post AG

Par ailleurs, l'entreprise communique dans la presse locale au cas où un évènement majeur touchant la vie de l'entreprise venait à se déclarer afin que chaque actionnaire soit informé en temps réel de l'évolution de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès.

Deux cabinets d'audit et de commissariat aux comptes affiliés à un réseau international (Ernst & Young, Grant Thornton) sont désignés pour auditer et certifier annuellement la conformité des comptes avec les obligations légales, comptables fiscales de l'entreprise.

Les résultats financiers sont publiés deux fois par an dans les principaux journaux du pays ainsi que dans le site web de l'entreprise (www.Oulmès.ma).

Un dispositif d'audit interne, dont l'indépendance est régie par une charte, dispose, de moyens suffisants afin d'exercer ses prérogative en toute liberté. Ses interventions dans l'entreprise sont définies annuellement selon un plan de mission approuvé par la ADG (et membre du CA). Celle-ci est d'ailleurs le client interne unique de la fonction Audit Interne.

3) **Saine Concurrence & relations :**

La société de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès a élaboré une charte interne et veille à son application en matière de pratiques commerciales. En effet, la société Les Eaux Minérales d'Oulmès s'engage à respecter des pratiques concurrentielles saines en luttant énergiquement contre l'exécution d'accords occultes ou d'ententes de nature à fausser les prix, ou le partage des marchés, des régions, ou la contrefaçon, ou la sous facturation ou le dumping.

Le Management de l'entreprise affiche un engagement ferme pour contre carrer ces pratiques et engager la prévention et la veille continue des bonnes règles de la saine concurrence.

4) **Respect des intérêts des clients et des consommateurs :**

La politique Qualité, Sécurité des Denrées Alimentaires et Environnement, est clairement définie par la Direction Générale qui confirme son engagement et sa volonté à travers la mise en place d'un management Intégré où la facette de la sécurité des denrées alimentaires « ISO 22000 », est toujours prioritaire, le but étant d'assurer toujours l'innocuité des produits fabriqués, conditionnés et commercialisés.

Des objectifs sont définis et déclinés à tous les niveaux de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès, ceux relatifs à la facette Sécurité des Denrées Alimentaires portent sur :

- Le respect des exigences légales et réglementaires relatives aux produits et à leurs salubrités,
- Le développement de la confiance des clients en leur fournissant des produits et services conformes à leurs exigences
- Le renforcement des compétences du personnel

Des indicateurs associés aux objectifs ci-dessus sont mesurés selon les fréquences définies.

La Direction QHSE s'appuie sur un ensemble d'équipes HACCP présents dans chaque site qui décline et surveille le bon fonctionnement de la démarche en tenant compte des spécificités des processus de fabrication et des produits. La Direction QHSE centralise les données et pilote le groupe qui analyse ces données et effectue périodiquement les opérations de vérification. Les membres de l'équipe SDA sont pluridisciplinaires et maîtrisent les règles applicables « BPH », « BPF », les exigences de l'ISO 22000 et la réglementation Sécurité des Denrées Alimentaires. La communication interne & externe sont parfaitement assurée.

5) ***Relations avec les communautés et développement local :***

Lorsque la société Les Eaux Minérales s'implante et investit dans une région dans le cadre de son développement, elle agit en tant qu'entreprise responsable et aide au développement des communautés locales. En effet, plusieurs actions sont menées en permanence sur les sites de production afin de développer la région, l'éducation, l'environnement et l'emploi de sa population en parallèle avec son implantation.

Consciente que son rôle ne se limite pas uniquement à la création de richesse, la société Les Eaux Minérales d'Oulmès a toujours accordé une importance majeure à l'intérêt général, de manière à concilier ses préoccupations économiques avec ses engagements sociaux.

Sa vision moderne tend à instaurer un système qui allie à la fois éthique et efficacité pour garantir une pérennité saine de l'Entreprise.

LEMO fait preuve en permanence de solidarité et contribue au développement social en intégrant la dimension citoyenne dans tous ses processus de décision et dans toutes ses actions.

Au-delà de la finalité de satisfaire ses actionnaires, ses clients, ses salariés, la société Les Eaux Minérales d'Oulmès travaille à faire ancrer les valeurs d'une conduite responsable en phase avec les enjeux de son contexte économique, social, culturel et environnemental.

L'empreinte sociale de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès s'est illustrée dans plusieurs domaines notamment au niveau des activités sociales auxquelles elle réserve des moyens financiers et humains conséquents.

Son implication dans diverses actions sociétales dénote d'un engagement réel et responsable qui vise à promouvoir en priorité les valeurs de citoyenneté. Les Eaux Minérales d'Oulmès apportent une contribution certaine au bien-être individuel et collectif en diffusant les valeurs d'une entreprise moderne et éthique.

a) Actions sociales relatives au développement humain et économique

L'unité de production eau de table BAHIA Tantan d'oued Ben Khelil, s'inscrit dans la déclinaison de stratégie nationale relative à la contribution au développement humain et économique des collectivités territoriales des zones sud et à l'amélioration du cadre de vie de ses riverains.

L'usine se trouve à la zone de Ben Khelil dans le sud-ouest du Maroc à 337 km au sud d'Agadir, elle est située à la périphérie de la ville Tan-Tan (7km) et environ 15 km d'une région qui s'est développée au bord de l'océan Atlantique : El Ouatia (dite aussi « Tan-Tan Plage ») à

l'ouest de la ville Tan-Tan qui dispose d'un port de pêche et de marchandises, d'installations industrielles de transformation du poisson et d'une grande plage.



L'usine occupe une superficie de 19940 m² dont 1300 m² pour l'embouteillage, 1152 m² pour le hangar de stockage (matières premières, palettes, produits finis) et un seul quai de chargement qui assure la logistique du site et il couvre une surface de 1400 m².

L'inauguration de l'usine d'embouteillage et la mise en bouteille de l'eau de table BAHIA à lieu en 2011.

La commune présente une homogénéité physique, avec une large zone désertique caractérisée par la présence des plaines caillouteuses (regs), les hamadas et d'ensembles dunaires, ainsi qu'une partie de l'Anti-Atlas.

Le climat de la commune est caractérisé par son aridité, près de 90% de la commune a un climat aride-saharien ; chaud et sec l'été et froid l'hiver. Les températures de la région sont influencées par la proximité de l'Océan Atlantique.

Les vents dominants sont le Gharbi (NO/SE) et le chergui (E/O). La région connaît périodiquement de violentes tempêtes de sable.

L'habitat est dominé par le type marocain, ce type de demeure est constitué d'une petite maison individuelle traditionnelle, Le reste du parc-logement est composé de logements sommaires ou ruraux.

L'activité de la population globale par secteur est comme suit :

- Primaire (l'agriculture)
- Secondaire (l'industrie)
- Tertiaire (les services)

L'activité agricole dans la commune est généralement modérée. Les épandages de crues des oueds qui quittent leur lit, une ou deux fois par an au maximum permettent la culture hâtive d'orge sur des superficies de plusieurs centaines d'hectares. Ces crues permettent une

année sur cinq ou sur dix des récoltes importantes constituant des réserves utiles pour les habitants de ces zones pauvres.

La région est dominée par l'élevage en raison de sa nature désertique et de l'importance de la population d'origine nomade qui a du mal à se séparer de son cheptel. L'élevage des chameaux et d'ovins occupent le premier rang avec près du quart des fermes et ils continuent de constituer une source de revenus pour une bonne partie des habitants de la commune oued Ben Khelil .



Le commerce et les services constituent une source de revenus principale ou complémentaire pour une bonne partie des ménages de la commune. Le commerce le plus développé est celui des denrées alimentaires destinées à l'approvisionnement de la population nomade.

Le tourisme : des festivals de grande envergure y ont pris racine. C'est le cas du festival culturel et touristique « Le moussem » (un patrimoine immatériel de l'humanité) qui s'organise dans un espace de 600 tentes traditionnelles installées sur une superficie globale de 10 hectares auquel la société Les Eaux Minérales d'Oulmès participe.



b) Actions sociales d'ordre non caritatif

Les rôles économique et social de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès ne sont plus dissociables et les valeurs liées à l'éthique et à l'intérêt général sont devenus des enjeux réels pour toute entreprise moderne qui cherche à évoluer tout en réaffirmant son identité.

L'engagement social de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès se décline sous des formes multiples, et en tant que structure économique responsable, elle veille à renforcer sa dimension solidaire et :

- Soutenir les actions humanitaires.
- Apporter une aide concrète aux démunis.
- Fédérer le personnel autour des valeurs morales et citoyennes.
- Contribuer à la cohésion sociale.

Plusieurs actions ont été réalisées dans ce sens :

- Sponsor de l'organisation "Touche Pas à mon Enfant" (Association touche pas à mon enfant)
- Sponsor du Charity Run Edition 2016. (Association l'heure joyeuse)
- Contribution aux programmes d'éducation à la citoyenneté. (Association AFAK civisme et développement)
- Don pour le repas des enfants de l'association Ibny lors de la sortie à la ville d'Ifrane le 03/03/2016. (Association Ibny)
- Don à l'école Riad Zitoun. (Ecole Ryad Zitoune)
- Participation au Gala de l'institution Tahar Sabti. (Institution Tahar Sabti)

- Participation à la Kermesse SOS Autisme 2016. (SOS Autisme)
- Sponsoring Terry Fox 2016. (Association l'avenir)
- Participation à l'occasion du Don du Sang 2016. (Association Al amal pour les malades de cancer Mohammedia)
- Sponsoring "Association une chance pour tous" (Association une chance pour tous)
- Participation à l'étape charité -MDS 2016. (Transatlas sport management)
- Frais de voyage à rabat pour l'association Darlekbira (Association Darlekbira)
- Forum Emploi Handicap Maroc 2016. (Association Espoir Maroc)
- Participation au spectacle pour enfant KID MANOIR au megarama le 04 decembre 2016 à 16H. (On Air Production)
- Participation aux oeuvres sociales de l'association (Rotary Club Casablanca City)
- Achat d'une table au Gala Diplomatique annuel de Bienfaisance (Fondation Diplomatique de Rabat)
- Participation au programme caritatif 2017. (Enfance et Découvertes Maroc)
- Soutien apporté à la 2ème édition du carrefour d'oulmès pour le développement local du 1ère au 4 décembre 2016 au centre d'oulmès (Association Carrefour Ait Ameur Développement local)

c) Actions sociales d'ordre Educatif

Prendre part à des actions solidaires en faveur des enfants pour entériner une vocation incontestable de l'entreprise dans le domaine éducatif et participer activement à :

- Promouvoir l'éducation dans les régions enclavées
- Mettre à disposition des enfants défavorisés les moyens nécessaires à leur scolarisation.

Au niveau du site de Tarmilate, la société Les Eaux Minérales d'Oulmès a créée une école nommée « amanbai » qu'elle gère directement via ses propres ressources, au profit des ses cadres et des enfants du village. C'est une école privée, non payante, agréée par le Ministère de l'éducation nationale. La première année de scolarité a démarré le 01/09/2002. L'école comporte le cycle préscolaire et primaire jusqu'au niveau CE6 (6^{ème} année du primaire).

L'école comporte 2 classes de préscolaire, 6 classes pour le primaire et une administration. Un bloc sanitaire de 5 toilettes/hommes et 4 toilettes/femmes.

Pour cette année scolaire 2015/2016, une centaine élèves sont pris en charge au niveau de l'école. A noter que la société Les Eaux Minérales d'Oulmès à travers son école se charge de la totalité de la fourniture scolaire des élèves.

D'autres actions sociales ont été également réalisées, telles que :

- Achat d'une pleine page sur la revue EL HANDASSA LWATANIA. (Association des ingénieurs école Mohammedia)
- Sponsoring du projet d'Ecole au profit de l'association ANAIS 2016. (BDE-EFA)
- Donation pour le FUN RUN 2016. (Association Hand in Hand)
- Sponsoring de l'événement "une journée pour la terre" Lycée Iyauté (Association Dar B'na)

d) Action sociales d'ordre Médical

Soutenir les ONG et les différents acteurs de la société civile pour mener à bien toutes actions qui revendiquent le droit à la santé pour tous et veiller à :

- Promouvoir la santé.
- Développer le bien être.
- Favoriser les pratiques saines.
- Prévenir contre certaines maladies.

Plusieurs actions ont été réalisées dans ce sens, telles que :

- Participation au congrès "4th international meeting on new debate in Urology" du 26 au 28 février 2016. (Association Marocaine d'Endo-Urologie)
- Contribution à la XVII ème caravane Mère-Enfant de l'AGP Du 20 au 24 mai 2015 à dakhla. (Association des gynécologues privés)
- Sponsor du congrès International Mycotoxines et cancer 2016. (Association Marocaine de mycotoxicologie)
- Don pour l'association marocaine de lutte contre les Myopathies. (Association Marocaine de lutte contre les Myopathies)

e) Actions sociales d'ordre écologique

Fortement impliquée dans la préservation de l'environnement, la société Les Eaux Minérales d'Oulmès a toujours veillé à créer des avantages significatifs pour la communauté à travers l'instauration d'un management responsable, l'adoption d'une gestion optimale des ressources naturelles et la réduction de l'impact de ses activités sur l'environnement. Elle s'engage également avec la contribution des ONG et différents acteurs de la société civile à :

- Aider à développer les bonnes pratiques environnementales.
- Sensibiliser la communauté aux problématiques de l'environnement.
- Soutenir les initiatives citoyennes (collecte de déchets, aménagement d'espace vert ...).

En 2016, les EMO pu réaliser les actions suivantes pour la promotion de l'environnement :

- Parrainage du Programme de conservation des espèces sauvages du JZN DU 01/01/2016 AU 31/12/2016. (Jardin Zoologique National)

- Sponsoring du "1er Congrès International des Etudes sur l'Eau et l'Environnement" qui se tiendra le 21 et 22 avril à l'ENSA AL Hoceima. (ENSA Al Hoceima)

f) Actions sociales relatives à l'amélioration des conditions de travail au niveau des sites distants et inaccessibles

L'usine Oulmès à Tarmilate est à :

- 93 km de la ville de Khémisset à environ 1 heure 45 min par voiture.
- 90 km de la ville de Meknès à environ 1 heure 45 min par voiture.
- 90 km de la ville de khénifra à environ 1 heure 45 min par voiture.

➤ ***Site de Tarmilat***



Le site Oulmès Tarmilate est situé à 12 Km de la ville 'Oulmès', Située dans le Moyen Atlas :

- Région : « Rabat Sale Zemmour Zaer »
- Population : 19 014 hab. (2004)
- Province de 'Khémisset'
- Altitude : 1220 mètres
- Latitude : 33.4300000/33°25'47"N
- Longitude : -6.0100000/6°0'35"W

Le village de Tarmilate comporte :

- Une école primaire. Pour le collège et le secondaire les élèves du village se déplacent au village d'Oulmès à 12 Km. Nous avons mis à disposition de ces enfants un transport scolaire pour remplacer le véhicule mal équipé de transport qui fait la navette aller-retour entre le village Oulmès et Tarmilate.
- Un dispensaire équipé avec infirmier qui fait surtout le suivi de la vaccination obligatoire des enfants des villageois. Une ambulance a été mise à disposition l'année dernière.
- Au niveau transport, mise à disposition de 2 véhicules, en plus des quelques grands taxis (6 personnes) qui font la navette entre le village Oulmès et Tarmilate. Les moyens de transport s'activent en particulier le jour de souk (Mardi). Les autres jours la fréquence des navettes deviennent moindres.
- Sur le plan infrastructure, le village est équipé d'un réseau d'assainissement, de nouveaux logements sont construits pour remplacer les bidonvilles qui existaient auparavant.
- Présence de quelques épiciers, absence de marché. Les villageois vont au souk hebdomadaire qui est organisé chaque Mardi pour faire leurs achats. Pour tout achat journalier, il faut se déplacer vers le village d'Oulmès (12 km).
- Au niveau sécurité, présence d'un centre des forces auxiliaires et de patrouille de la gendarmerie royale.
- Au niveau du village Oulmès, on note la présence d'une ferme 'ARBOR' qui produit principalement des pommes, poires, kiwi et autres variétés. Il y'a la présence d'un centre artisanal (peu développé) qui fabrique des articles artisanales en bois de THUYA local.
- Au niveau du village Oulmès, présence de 4 agences bancaires : banque populaire, Crédit Agricole, BMCE, Attijari wafabanque.

Les zones environnantes de l'usine Tarmilate sont composées de deux parties :

- Riverains : se trouve au niveau de Nord, Nord- Est et Sud de l'usine. Au niveau Nord se trouve quelques maisons de population locale dispersées. Dans la partie Nord- Est se trouve Douar 'Tarmilate'. Enfin au sud se situe les logements des employés de l'usine. A ce niveau se situe un hôtel : 'Hôtel des Thermes' et une école primaire : 'Ecole amanbai' (cité plus haut, un niveau des actions d'ordre éducatifs)
- 'L'Hôtel des Thermes' de la société « Les Eaux Minérales d'Oulmès »
 - L'hôtel des Thermes est classé 2*.
 - Nombre de chambres : 42.
 - Capacité : 70 à 100 personnes.
 - Infrastructure : Restaurant et Salon.

- Forêt : cette zone couvre le côté Ouest et Sud Ouest vers la route qui mène à la Source 'Lala Haya'. On y trouve des chênes liège typiques de la région.

Logement de personnel travaillant à l'usine Tarmilate :

- Personnel permanent :
 - 5 villas avec 1 étage, 1 salon+ 3 chambres+ salle de bain et jardin.
 - 5 villas avec 1 étage, 1 salon+2 chambres+salle de bain et jardin.
 - 5 maisons 1 niveau, 1 salon +2 chambres+douche et jardin.
 - 45 studios avec 1 salon+ 1 chambre+ douche :
 - 5 Studios séparés ;
 - 2 bâtiments avec 20 studios chacun (total 40 studios).
- Personnel intérimaire (R+2 pouvant loger jusqu'à 57 personnes) :
 - Au niveau de ré de chaussée : un restaurant, 3 chambres, 4 douches et 4 toilettes.
 - Au niveau étage 1 : 12 chambres, 2 toilettes et 1 douche
 - Au niveau étage 2 : 12 chambres, 2 toilettes et 1 douche

VII) Conclusion :

Fidèle aux valeurs de son Administrateur Directeur Général Madame Myriem BENSALAH-CHAQROUN, La société Les Eaux Minérales d'Oulmès, entreprise engagée économiquement et socialement, a fait du développement durable et social un des piliers de son projet d'entreprise. En plaçant le capital humain et la préservation de l'environnement au cœur de son développement. Les différentes actions et initiatives que la société mène sont placées sous le signe de l'exemplarité.

La politique de développement durable et social Les Eaux Minérales d'Oulmès se veut pragmatique, transparente et utile. Fondamentalement citoyenne, intrinsèquement marocaine, culturellement ouverte sur le monde, Les Eaux Minérales d'Oulmès est une entreprise moderne dont les racines sont profondément ancrées dans le Maroc d'aujourd'hui pour que le Maroc de demain soit plus fort.

Consciente des enjeux écologiques actuels, Les Eaux Minérales d'Oulmès prend l'engagement de réduire son empreinte écologique et de préserver la nature laissée en héritage à nos enfants.

La société Les Eaux Minérales d'Oulmès, à travers son adhésion au pacte mondial va faire en sorte que ses actions soient plus cadrées afin d'avoir un plus grand impact sur la société d'aujourd'hui. A travers cet accord, elle souhaite s'inscrire parmi les entreprises faisant partie du fer de lance des principes défendus par cette organisation, à savoir le respect des droits de l'homme, des conditions de travail, du respect et du développement environnemental et pour la lutte contre la corruption.